

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

DURÉE

24 heures d'accompagnement dont 19 heures en face à face.

HORAIRES

A définir ensemble. De manière générale, ce sont des sessions de travail de 2 heures, au rythme hebdomadaire ou quinzaine.

LIEU

En distanciel via l'outil TEAMS ou en présentiel selon le lieu géographique du demandeur.

OBJECTIFS DU BILAN

- Identifier ses forces, ses compétences et prendre conscience de la richesse de son parcours professionnel ;
- Déceler ses potentialités inexploitées ;
- Redonner un sens à sa trajectoire (personnelle et professionnelle) ;
- Identifier la place du travail dans sa vie personnelle ;
- Se connaître en situation de travail pour mieux se comprendre et cibler les environnements et activités propices à la poursuite de son parcours professionnel ;
- Bâtir un projet réaliste et ses alternatives en cohérence avec ses besoins et aspirations profondes ;
- Utiliser ses atouts mis en évidence dans des négociations d'emplois ou de choix de carrières ;
- Raviver l'envie, l'enthousiasme et la motivation pour mettre en œuvre son plan d'action à l'issue du bilan de compétences.

PUBLIC VISÉ

Toute catégorie socio-professionnelle et toute fonction.

PHASE 1 : PHASE PRÉLIMINAIRE

La phase préliminaire comprend :

- Un temps de diagnostic durant lequel on prend connaissance de la démarche du candidat et de ses attentes, ses besoins spécifiques en tant que personne exceptionnelle (terminologie québécoise pour PSH) afin de s'assurer, dans un premier temps, de la pertinence du bilan, parmi tous les dispositifs existants dans le champ de la formation continue (reprise d'études, VAE, formation courte...) ;
- Un temps de présentation de chacune des parties et d'information sur la démarche du bilan ;
- Un temps pour envisager les modalités de l'accompagnement, au regard des attentes du bénéficiaire (outils, volume et répartition horaires, fréquence des séances de travail, réalisation sur le temps de travail/hors temps de travail...) ;
- Un temps pour éclairer les différentes possibilités de financement.

Gratuit, 1 heure.

Il est toujours conseillé de se réserver un délai de réflexion à l'issue de l'entretien, et rencontre d'autres prestataires.

PHASE 2 : PHASE D'INVESTIGATION

La phase d'investigation constitue le cœur du bilan de compétences. Elle est jalonnée par différents temps :

- L'analyse de sa trajectoire professionnelle : raconter son parcours professionnel en intégrant l'écosystème familial, comprendre d'où l'on vient et redonner un sens à sa trajectoire, extraire de chacune des situations vécues les compétences acquises (synthèse des domaines d'activité et activités), analyser les environnements de travail pour identifier ce qui a pu rendre l'expérience plus ou moins plaisante.
- La synthèse du parcours : ce qui ressort de cette trajectoire, les moments « phare », les expériences stimulantes...
- Se comprendre en situation de travail : fort de ce parcours et riche de multiples compétences, il est intéressant de venir éclairer sa « personnalité professionnelle » au travers des expériences vécues et de jeux introspectifs pour comprendre la place que l'on accorde au travail dans sa vie, les modes d'interactions privilégiés avec les autres (paires, hiérarchie, partenaires...), les besoins auxquels il doit répondre, les environnements propices à l'épanouissement...
- L'analyse de ses préférences cérébrales : Mieux comprendre son fonctionnement grâce à l'outil TopProfile © Orientation Métiers.

C'est au travers de cette phase que l'on peut prendre conscience de son rapport au travail, de ses attentes et aspirations profondes. Cette phase permet de s'assurer que les projets à venir seront respectueux de ses attentes et de ses besoins.

Conscient de la richesse de son parcours, de ses atouts (compétences et qualités) et de ses attentes professionnelles, on construit un projet respectueux de soi et de ses aspirations.

- Étude de faisabilité (besoin en formation ? Auto-formation...), réalité du marché, faisabilité financière
- Élaboration des étapes du projet (phases du projet, calendrier prévisionnel...)

Il semble important que le bilan accompagne également cette phase de mise en action pour soutenir la motivation et la détermination.

PHASE 3 : PHASE DE CONCLUSION

Une synthèse est remise en fin de bilan. Elle reprend les grands temps du bilan :

- Les expériences vécues et des tableaux de synthèse de l'activité
- Les retours d'expériences et les éléments de « personnalité en situation de travail »
- La formalisation du/des projets et le plan d'action

Cette synthèse est l'unique propriété du bénéficiaire et ne peut être exigée par quiconque (employeur, futur employeur, centre de formation...). Le consultant étant soumis au strict secret professionnel .

L'individu étant en constante évolution, il vaut dans un contexte donné et à un instant T !

ÉVALUATION

Une évaluation de la satisfaction de la prestation sera réalisée par le bénéficiaire à la fin de la formation puis à 6 mois.

MÉTHODOLOGIE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Trames permettant l'analyse de l'activité et des situations de travail ;
- Jeux introspectifs et passation de tests divers (mise en situation – les états du moi de l'analyse transactionnelle) ;
- Écoute authentique ;
- Outils de réflexions et supports ajustés et adaptés à chacun (vidéos, lectures, partage de contacts ...).

- Une salle/ bureau garantissant la confidentialité des entretiens.
- Des ressources pédagogiques accessibles à distance (padlet) portant sur la connaissance de soi, l'analyse de l'expérience et la connaissance des secteurs d'activités des métiers et du marché de l'emploi.
- Des consultants spécialisés par thématique (lien vers Organisme vivant) mobilisables selon l'évolution de vos projets et intervenant en binôme avec Marie-Aude.

Mise en œuvre :

À l'issue de chaque séance, l'accompagnant se donnera un ou des objectifs à réaliser. Il s'engagera à envoyer systématiquement un mail à l'accompagnante au minimum 24h avant la séance suivante pour l'informer sur l'avancée du ou des objectifs. Ce mail permettra d'affiner le contenu de la séance suivante.

INTERLOCUTRICE- REFERENTE HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un entretien préalable, à votre inscription, avec Marie-Aude Cazard, référente handicap et dirigeante d'ALENA ACCOMPAGNEMENTS est souhaitable afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

Tél : 06.15.35.77.42 - mail : cazardmarieaude@gmail.com

Nos partenaires : Agefiph, Cap Emploi et le réseau des référents handicaps régionaux.

FINANCEMENT

Compte Personnel de Formation : Votre démarche est indépendante de votre employeur, vous êtes en poste ou au chômage, vous pouvez mobiliser votre CPF et y associer un financement personnel si cela est nécessaire ou solliciter Pôle emploi(demandeur d'emploi) pour un financement complémentaire.

Le plan de développement des compétences: Cette modalité de financement s'adresse aux employeurs et aux salariés des secteurs privé ou public qui s'accordent sur la mise en œuvre d'un bilan de compétences. L'employeur, Alena Accompagnements et le salarié signent une convention tripartite qui garantit le consentement du salarié, la confidentialité du bilan de compétences et la neutralité d'Alena Accompagnements.

INSCRIPTION

contact@alena-accompagnements.fr - Tél : 06 15 35 77 42

Par retour de mail, un devis ajusté au volume horaire vous sera envoyé sous huitaine.

Prix total en € : 2 300 euros nets de charges.

LE CADRE LÉGAL DU BILAN DE COMPÉTENCES

La mise en œuvre d'un bilan de compétences s'inscrit dans un cadre légal précis qui organise le déroulement du bilan en 3 phases et qui garantit au bénéficiaire de la prestation un espace neutre, confidentiel et le respect de son consentement.

Notre déontologie et nos valeurs sont ancrées dans le respect de la loi et des personnes et nous vous invitons à prendre connaissance des textes réglementaires suivant:

[Code du travail Articles R6313-4 à R6313-8](#)